



Dossier de presse
Mise à jour janvier 2017

FRET21

Les chargeurs s'engagent en faveur du climat



Sommaire

Contexte	3
Quel est l'objectif de la démarche FRET21 ?	3
Qui est concerné ?	4
Quels objectifs GES ?	4
Quels sont les transports impactés par ce dispositif ?	4
Quelles actions peuvent être menées ?	4
Quelle est la durée d'un engagement ?	5
Quels sont les outils à disposition des entreprises pour évaluer leurs émissions et suivre le résultat des actions engagées ?	5
ANNEXE	6
Axes et actions	6

Contact presse ADEME : **01 58 47 81 28**
ademepresse@havasww.com
@ademe

Contact presse AUTF: **01.42.68.34.80**
virginie.thouzery@autf.fr



Contexte

- En 2014, l'ensemble des transports représente le plus gros contributeur (29,6 %) des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France.
- Les enjeux sont particulièrement importants pour le transport routier de marchandises (poids lourds et véhicules utilitaires légers) qui représente environ 10 % des émissions nationales de gaz à effet de serre.
- La France a pour objectif de diminuer de 18 % les émissions de GES des transports de marchandises en 2026 par rapport à 2013 (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les transporteurs et leurs clients chargeurs se mobilisent...

En décembre 2008, l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie lançaient officiellement la charte « Objectif CO₂ – Les transporteurs s'engagent » à destination des entreprises du transport routier de marchandises. Ce dispositif a notamment permis aux PME et TPE du secteur de se familiariser avec l'enjeu des émissions de gaz à effet de serre et d'appréhender leurs propres marges de progrès. Le rapport d'évaluation réalisé en 2013 avançait une économie de 715 ktonnes de CO₂ de 2009 à 2012.

Les « chargeurs » étant un maillon important de la chaîne logistique en tant que donneurs d'ordre, l'ADEME et l'AUTF (Association des Utilisateurs de Transport de Fret) ont travaillé à la mise en place d'un dispositif similaire pour ces entreprises.

Quel est l'objectif de la démarche FRET21 ?

Inciter les chargeurs à participer à la réduction des impacts environnementaux des transports au travers de :

- la quantification de l'impact environnemental de leurs transports en gaz à effet de serre ;
- la mise en œuvre d'actions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- le suivi annuel de ces actions de réduction par rapport à un objectif chiffré.

La démarche conjugue ainsi un engagement de moyens et un objectif de résultats.



Qui est concerné ?

Les entreprises concernées sont les chargeurs en compte d'autrui (cible prioritaire) et les chargeurs pour compte propre qui ont des flux sur le territoire national. La démarche FRET21 s'adresse à toutes les entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activités.

En 2015, 10 entreprises se sont engagées dans la démarche FRET21 : Air Products, Carrefour, Coca Cola Entreprise, Ferrero, Fleury Michon, Hénaff, Orrion Chemicals Orgaform, Placoplatre (groupe Saint Gobain), Renault et SCA.

Sur la période 2015-2020, l'ADEME et l'AUTF ont pour objectif d'accompagner 1 000 chargeurs dans un engagement FRET21 : des PME (objectif : 500 engagés), des entreprises de taille intermédiaire (objectif : 450 engagés) et des grandes entreprises (objectif : 50 engagés).

Quels objectifs GES ?

Les actions mises en œuvre pourraient représenter en moyenne un gain de l'ordre de 10% des émissions de GES sur le périmètre concerné

Sur la base de 1 000 entreprises engagées d'ici 2020, le déploiement de ces actions permettrait d'économiser :

- 0,2 Mt de CO₂e (CO₂ équivalent) sur l'année 2020
- 0,4 Mt de CO₂e en cumulé sur la période 2015-2020
- 1,4 Mt de CO₂e en cumulé sur la période 2015-2025

Quels sont les transports impactés par ce dispositif ?

L'ensemble de la chaîne logistique est concerné par ce dispositif : les transports « amont » (approvisionnement des usines) et les transports « aval » (distribution), **tous modes de transport confondus.**

Quelles actions peuvent être menées ?

Les actions susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises ont été réparties selon quatre axes :

- taux de chargement : optimisation des charges palettisées, des conditions de livraison, gestion mutualisée des approvisionnements ...



- distance parcourue : optimisation du positionnement des sites, de l'affectation des productions et des clients, réduction des trajets à vide, ...
- moyen de transport : optimisation du mode routier, utilisation de modes alternatifs à la route ...
- achats responsables : prise en compte du critère GES dans la sélection des prestataires (critère « charté Objectif CO₂ » ou « labellisé Objectif CO₂ »), partenariats chargeur – prestataire, ...

Ces actions sont détaillées dans des fiches « actions » (voir en annexe) qui permettent aux entreprises d'identifier :

- le potentiel de réduction de chacune de ces actions ;
- le degré de complexité de leur mise en œuvre ;
- le nombre de parties prenantes concernées par leur mise en œuvre.

Quels sont le contenu et la durée d'un engagement ?

L'entreprise fixe son périmètre d'engagement et détermine l'objectif de réduction de ses émissions en fonction de ses possibilités lors de son entrée dans la démarche (niveau minimal attendu de 5 %) et s'engage à l'atteindre sur une période de 3 ans.

L'objectif global de réduction est déterminé en fonction des actions sélectionnées et à l'aide des outils de calcul FRET21.

Une évaluation annuelle permettra de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise et d'ajuster le cas échéant son plan d'actions et ses objectifs.

Quels sont les outils à disposition des entreprises pour évaluer leurs émissions et suivre le résultat des actions engagées ?

- un catalogue de fiches actions ;
- un outil de calcul qui permet de calculer les émissions de GES sur le périmètre d'engagement
- un outil de calcul valorisant les gains en GES liés à la mise en œuvre d'une action ;
- un outil de suivi global qui synthétise l'ensemble des économies de GES engendrées par les différentes actions menées, et les rapporte au périmètre d'engagement



ANNEXE : Axes et actions FRET21

AXE 1 : REMPLISSAGE DES VEHICULES

Effets potentiels

La recherche d'un meilleur remplissage des unités de transport est indispensable pour accompagner une dynamique de réduction tant des coûts que des gaz à effet de serre associés.

Flux préférentiels

Ces solutions sont adaptées à toutes les marchandises conditionnées et palettisées et plus particulièrement aux produits de grande consommation. Néanmoins, elles couvrent aussi bien les matières premières que les produits finis.

Exemples d'actions associées

- Optimisation des charges palettisées
- Optimisation des conditions de livraison
- Gestion mutualisée des approvisionnements

AXE 2 : REDUCTION DES DISTANCES

Effets potentiels

L'optimisation de l'affectation et la massification des flux permettent une réduction du kilométrage parcouru. Les leviers activés sont alors la réduction des distances et l'augmentation du coefficient de remplissage vers les destinataires, engendrant une réduction des émissions de GES associées.

Flux préférentiels

Ces actions sont pertinentes pour tous types de transport et tous modes, quelles que soient la distance et les quantités à transporter, sur des flux d'achats, internes ou sur ventes du chargeur.

Exemples d'actions associées

- Optimisation de l'affectation des productions aux usines
- Optimisation de l'affectation des clients aux entrepôts
- Réduction des trajets à vide

AXE 3 : MOYENS DE TRANSPORT



Effets potentiels

Travailler sur le moyen de transport que ce soit par le recours au transport multimodal ou à des énergies alternatives notamment dans les modes routier et fluvial peut contribuer à l'amélioration de la performance environnementale du transport de marchandises en raison d'émissions de GES nettement moins importantes.

Flux préférentiels

Cet axe est surtout pertinent pour les transports à moyenne et longue distances dès lors que les infrastructures et les offres de service sont disponibles et que les prix proposés sont dans une fourchette acceptable.

Exemples d'actions associées

- Optimisation du mode routier
- Utilisation du transport ferroviaire conventionnel
- Utilisation du mode fluvial
- Utilisation du mode maritime ou fluviomaritime à courte distance
- Utilisation du transport multimodal

AXE 4 : ACHATS RESPONSABLES

Effets potentiels

Travailler avec des prestataires spécialement sensibilisés aux problématiques de développement durable est un gage de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre concerné.

Exemples d'actions associées

- Prise en compte des démarches d'amélioration de la performance environnementale des transporteurs routiers : charte Objectif CO₂, label Objectif CO₂
- Mise en œuvre de partenariats chargeur – prestataire

